



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom et La Poste : politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 59028

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet * interroge M. le ministre délégué à l'industrie sur les récentes dispositions touchant les retraités de La Poste et de France Télécom, conduisant à leur supprimer les avantages dont ils bénéficiaient jusqu'ici en matière de gratuité de la carte bancaire et de l'abonnement téléphonique. De nombreux agents retraités concernés se sont exprimés sur ce sujet en dénonçant une nouvelle diminution de leur pouvoir d'achat qui se trouve ainsi amputé d'environ 200 euros par an. Cette remise en cause d'un droit acquis est intolérable d'autant qu'elle pénalisera plus particulièrement les retraités disposant des revenus les plus modestes. Il lui demande donc s'il envisage de demander aux responsables de ces entreprises de revenir sur leur décision.

Texte de la réponse

La suppression de ces avantages est une décision prise par La Poste en vertu des compétences que lui confère la loi du 2 juillet 1990 modifiée. La Poste a fait l'objet d'un important redressement de cotisations sociales par les URSSAF qui ont considéré que ces avantages constituaient des éléments de rémunération devant être soumis à cotisations patronales et salariales. Par ailleurs, les nouvelles normes comptables obligent La Poste à provisionner au passif de son bilan la valorisation de ces avantages pour toute la durée probable des retraites, soit près de 500 M EUR. Diverses solutions ont été proposées afin d'en réduire partiellement l'impact financier pour les agents retraités de La Poste comme la rémunération des dépôts à vue et l'offre de produits financiers à des conditions particulières. Compte tenu des difficultés que la perte de ces avantages en nature peuvent représenter pour les retraités, le Ministre délégué à l'industrie a demandé au Président de La Poste de réfléchir à d'autres mesures pouvant atténuer l'impact financier de ce changement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59028

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2103

Réponse publiée le : 31 mai 2005, page 5626